

16 600 €

C'est le montant de la facture pour 2009 du nettoyage des Points d'Apport Volontaire.

Soit 63 cts d'euro par habitant !

Depuis février 2009, devant les dépôts sauvages toujours plus nombreux aux pieds des conteneurs de tri sélectif, le SMICTOM a mis en place un nettoyage hebdomadaire de l'ensemble des 106 Points d'Apport Volontaire présents sur son territoire.

Résultat : une incivilité qui ne cesse de croître ! A croire que le fait de nettoyer systématiquement incite certain à utiliser ces emplacements comme dépôt.

On retrouve de tout : meubles, gravats, électroménagers, ordures ménagères...

A savoir : les dépôts sauvages de déchets sont des infractions passibles d'amendes prévues pour les contraventions de 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{ème} classe.

